



**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

N°132.61/RDCONU/A5/529/23

La Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, Bureau des Affaires de Désarmement et se référant à la Note verbale n°ODA-2023-00043-CBMs du 06 février 2023, a l'honneur de lui transmettre, en annexe de la présente, les informations du Gouvernement congolais relatives aux mesures de confiance prises dans le domaine des armes classiques, conformément au paragraphe 3 de la Résolution 77/72 intitulée « Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ».

La Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, Bureau des Affaires de Désarmement, les assurances de sa haute considération. *ENN*

New York, le 17 Août 2023.



Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies

A l'attention de :

Conventional Arms Branch
Bureau des Affaires de Désarmement des Nations Unies
conventionalarms-unoda@un.org





**TRANSMISSION DES INFORMATIONS SUR LA RESOLUTION 77/72 INTITULEE
« INFORMATION SUR LES MESURES DE CONFIANCE DANS LE DOMAINE
DES ARMES CLASSIQUES »**

Les actions phares suivantes ont été réalisées par l'Etat congolais depuis 2021, à savoir :

- La mise sur pied du Programme et de la stratégie Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation au profit des combattants des groupes armés internes, afin d'atteindre la résolution des conflits, par l'Ordonnance n°21/038 du 4 juillet 2021, programme piloté par le Chef de l'Etat, avec l'appui de la MONUSCO et d'autres partenaires ;
- La proclamation de l'état de siège par l'Ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo, dont l'un des objectifs est de désarmer par la force les groupes armés étrangers, notamment les ADF et FDLR réfractaires au rapatriement volontaire tant souhaité par le Gouvernement congolais et ses partenaires ;
- Le vote de la Loi sur la Reserve armée de la Défense ;
- La tenue des campagnes médiatiques menées par les Gouverneurs et Administrateurs militaires de territoire de deux provinces sous état de siège, qui visent la reddition des combattants des groupes armés internes ;
- La tenue à Nairobi, depuis l'année 2022, des pourparlers de paix entre les délégués du Gouvernement et ceux des groupes armés locaux ;
- La construction des infrastructures pour l'hébergement des combattants adhérant au processus Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation « P-DDRCS ». *GNN*

New York, le 17 Août 2023.

